



CENTRE DE GESTION DE
LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DU LOIRET.



LETTRE D'INFORMATION

A LA UNE

Le référent déontologue des élus



Par message en date du 2 mars 2023, la Préfecture du Loiret a attiré votre attention sur la nécessité de désigner un référent déontologue des élus avant le 1er juin 2023.

[En savoir plus](#)

AGENDA

- [Conseil médical formation restreinte \(ex comité médical\) du 23 mai 2023](#)
- [Conseil médical formation plénière \(ex commission de réforme\) du 24 mai 2023](#)
- [Calendrier des Conseils médicaux](#)
- [Calendrier des séances de CAP-CCP](#)
- [Calendrier des séances de CST](#)

CARRIÈRE

Promotions internes : Les formations obligatoires

L'accès à un nouveau cadre d'emplois par promotion interne est subordonné au respect des obligations de formation prévues dans le cadre d'emplois d'origine. La mise en œuvre de ces formations est confiée de manière exclusive au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) par un décret du 29 mai 2008.

[En savoir plus](#)



LA PAIE

RAPPEL

Revalorisation du SMIC au 1er mai 2023

Nouveau référentiel comptable M57



A compter du 1er mai 2023 :

- Le montant du SMIC brut horaire sera porté à 11,52 euros (augmentation de 2,22 %), soit 1 747,20 euros mensuels bruts sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires.
- Le minimum garanti s'établira à 4,10 euros.

[En savoir plus](#)

RSU

"RSU 2022" : la campagne est ouverte !

Depuis le 2 mai 2023, la campagne du Rapport Social Unique (RSU) pour la collecte des données sociales 2022 est ouverte. Élaboré chaque année, le RSU rassemble les indicateurs relatifs à la gestion des ressources humaines effectifs, formation, absentéisme, conditions de travail, temps de travail, rémunération, droits sociaux, etc.

ATTENTION : Tous les mots de passe ont été réinitialisés et envoyés aux collectivités par courrier.



[En savoir plus](#)

ÉVÈNEMENTS

Les membres du Comité Social Territorial placé auprès du CDG45 sont formés !

Les 5-6-7 avril 2023, les membres du Comité Social Territorial placé auprès du CDG45 ont participé à la formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail prévue par le législateur.

Ils ont pu découvrir leur rôle et leurs missions, créer un collectif de travail et disposer des compétences pour agir.



RAPPEL

La réforme des retraites : Suis-je concerné ?

Vous recevez ce courriel car vous êtes inscrit à notre newsletter.
Votre adresse électronique est précieuse.
Nous vous garantissons de la garder pour nous | [Charte de protection des données](#)
Vous nous trouvez trop bavards ? | [Désinscription](#)

Retrouvez également nos dernières publications !

Publications



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret

20 avenue des Droits de l'Homme - BP 91249 - 45002 ORLÉANS Cedex 1

Tél. : 02.38.75.85.45 - www.cdg45.fr

[Se désabonner](#) | [Gestion de l'abonnement](#)